**Programme de Contribution de TDH 2017-2020/Plan Stratégique 2016-2020**

**Indicateurs de résultat du programme**

[**Programme**] : Lutte contre l’exploitation des enfants

[**Résultat**] **R3** : A travers le plaidoyer en Suisse et à l’étranger, Terre des hommes contribue au mouvement mondial contre le travail des enfants, et donne aux enfants l’opportunité d’exprimer leurs besoins et opinions.

|  |  |
| --- | --- |
| **Indicateur (titre)** | **3.2 Couverture médiatique**  Nombre d’articles de presse ayant relayé de façon pertinente les opinions et besoins des enfants travailleurs, en Suisse, en Europe et dans des contextes spécifiques. |
| **Définition** | * **Articles de presse** **:** presse écrite et presse en ligne. * **Pertinence :** Les articles relayant les opinions et les besoins des enfants travailleurs doivent retranscrire entièrement et honnêtement les messages. Les opinions des enfants et leurs points de vue ne doivent pas être instrumentalisés ou manipulés. La couverture médiatique doit soutenir les messages des enfants et non les affaiblir ou être contreproductive. * **Les enfants travailleurs** **:** Afin de réunir des informations sur les expériences de travail d’une large variété d’enfants, une définition inclusive du travail des enfants est nécessaire : « Le travail des enfants est toute activité exercée par les enfants à des fins économiques ou pour aider leurs familles, parents ou communautés basée sur un effort mental ou physique, rémunérée ou non-rémunérée, au sein de la famille ou à l’extérieur, dans le secteur formel ou informel, forcée ou volontaire, sur la base d’un contrat ou effectuée en indépendant, allant de quelques heures par semaine à un travail à plein temps chaque jour ».[[1]](#footnote-1)1 * **Opinions et besoins :** Les enfants sont les mieux placés pour exprimer leurs besoins et demandes concernant leur accès à la protection et au développement, et générer une réflexion innovante. Ils ont le droit d’être écoutés pour tous les problèmes les affectant (art. 12 Convention relative aux droits de l’enfant). Ainsi, il est crucial d’écouter et de prendre en compte les besoins et demandes des enfants travailleurs – notamment leurs préférences de travail, les motivations et raisons pour lesquelles ils travaillent, ce qu’ils pensent qu’ils ne peuvent pas faire, les risques et les facteurs de protection qu’ils identifient, les messages clés qu’ils associent à cela à l’intention des parties prenantes impliquées, etc. |
| **Que mesure l’indicateur exactement** | **Intérêt** : Mesurer la capacité de Tdh à faire connaitre les opinions et besoins des enfants travailleurs au grand public. Mesurer également la capacité de Tdh à garantir que l’information partagée réponde aux exigences minimales de qualité. Enfin, évaluer la capacité de mobilisation de Tdh et sa faculté à réunir un grand nombre de personnes autour des droits des enfants travailleurs.  **Les limites** : Cet indicateur ne prend pas en compte les informations partagées sur les réseaux sociaux. Il ne mesure pas le degré de compréhension et d’appropriation par le grand public de l’information partagée. |
| **Unité et désagrégation** | **Unité** : Nombre d’articles de presse  **Désagrégation** : en Suisse, en Europe et dans un contexte spécifique. |
| **Modalités de calcul** | Somme des articles de presse sur les opinions et besoins des enfants qui travaillent démontrant un niveau suffisant de qualité et d’honnêteté. |
| **Baseline** | 0 |
| **Collecte de données, sources et méthodes** | **Sources** : Articles parus dans la presse écrite et la presse en ligne.  **Méthode** : revue de presse |
| **Outil de collecte de données** | Inventaire des articles et évaluation |
| **Fréquence et timing** | La consolidation des données doit être effectuée tous les 6 mois et partagée entre le niveau régional et le siège |
| **Rôles et responsabilités** | * Conception de l'outil : Conseiller du programme Lutte contre l’exploitation des enfants * Collecte de données : Conseiller du programme Lutte contre l’exploitation des enfants au niveau du siège ; coordinateur régional au niveau régional, délégués au niveau local * Analyse des données : Conseiller du programme Lutte contre l’exploitation des enfants * Validation et commentaires : Responsable du Conseiller du programme Lutte contre l’exploitation des enfants |
| **Questions relatives à la qualité des données** | Il y a un risque que les articles diffèrent en terme de qualité (contenu, longueur, pertinence, honnêteté…) ce qui pourrait conduire à ce que des articles très courts et isolés soient comptabilisés.   * Appliquer étroitement le critère relatif à la pertinence des articles. |
| **Plan d’analyse-questions** | Cet indicateur est une opportunité pour réfléchir davantage aux questions suivantes dans les rapports descriptifs semestriels :   * Quelle est la capacité de mobilisation de Tdh en ce qui concerne le travail des enfants ? * Est-ce que Tdh est en mesure d’assurer que des articles de qualité soient produits dans le cadre de ses campagnes de plaidoyer ? * Est-ce que la campagne a été capable d’insuffler un changement dans la politique ou la pensée ? |
| **Ressources** | Ressources humaines :   * Coordinateur régional du programme Lutte contre l’exploitation des enfants (1 jour/mois pour tous les indicateurs du résultat 3) * Conseiller du programme Lutte contre l’exploitation des enfants (2 jours/mois pour tous les indicateurs du résultat 3) * Responsable du programme Lutte contre l’exploitation des enfants (1 jour/mois pour tous les indicateurs du résultat 3) |

1. 1 Définition donnée par la campagne « Time to Talk ». [↑](#footnote-ref-1)